

LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

ORGANE MENSUEL DU BUREAU INTERNATIONAL

DE L'UNION POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Avec un Supplément: LES MARQUES INTERNATIONALES

RECUEIL DES MARQUES DE FABRIQUE ENREGISTRÉES EN VERTU DE L'ARRANGEMENT DU 14 AVRIL 1891

ABONNEMENTS:

	Suisse	Union postale
LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE avec son supplément .	fr. 5. —	fr. 5. 60
LES MARQUES INTERNATIONALES, un an	» 3. —	» 3. 60
UN NUMÉRO ISOLÉ		» 0. 50

On s'abonne à l'Imprimerie coopérative, à Berne, et dans tous les bureaux de poste

DIRECTION:
Bureau International de la Propriété industrielle, 14, Kanonenweg, à BERNE
(Adresse télégraphique: PROTECTUNIONS)

ANNONCES:
OFFICE POLYTECHNIQUE D'ÉDITION ET DE PUBLICITÉ, A BERNE

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Union internationale: États de l'Union pour la protection de la propriété industrielle au 1^{er} janvier 1903, p. 1. — DANE-MARK. Avis du 26 août 1902 concernant l'entrée en vigueur de l'Acte additionnel de Bruxelles, p. 2. — ÉTATS-UNIS. Proclamation du 25 août 1902 concernant la mise à exécution de l'Acte additionnel de Bruxelles, p. 2. — SUÈDE. Décret du 30 mai 1902 ratifiant l'Acte additionnel de Bruxelles, p. 2.

Législation intérieure: FRANCE. Arrêté du 31 mai 1902 relatif aux brevets d'invention, p. 2. — Arrêté du 31 décembre 1902 relatif aux demandes, descriptions, à la délivrance et à l'impression des brevets d'invention, p. 3. — GRANDE-BRETAGNE. Loi du 18 décembre 1902 sur les brevets, p. 5. — Ordonnance en conseil du 2 février 1899 concernant la juridiction consulaire britannique en matière de droits d'auteur, de brevets et de marques de fabrique, en Chine, au Japon et en Corée, p. 6.

PARTIE NON OFFICIELLE

Études générales: La nouvelle loi britannique sur les brevets, p. 6. — Le projet de loi ayant pour objet d'assurer la protection de la Convention d'Union aux États-Unis, p. 8.

Correspondance: LETTRE D'ALLEMAGNE. Le droit du premier usager d'une invention, au point de vue de l'application de l'Union internationale (R. Wirth), p. 10.

Jurisprudence: FRANCE. Marque; Français poursuivi pour usurpation d'une marque française à l'étranger; dépôt de la marque à l'étranger, p. 11.

Nouvelles diverses: RATIFICATION DES ACTES DE BRUXELLES. Espagne, Brésil, p. 12.

Bibliographie: Publications périodiques, p. 12.

Statistique: Statistique des marques internationales depuis l'origine, p. 13. — COLONIE DU CAP. Brevets et marques, année 1901, p. 16. — INDE BRITANNIQUE. Brevets, dessins et modèles, année 1901, p. 16.

AVIS

Nous avons dressé les *Tables générales* des matières contenues dans les seize premières années (1885 à 1900) de notre organe la *Propriété industrielle*.

Ces tables, qui forment un volume in-8° (25/16) de 189 pages, comprennent une table alphabétique et analytique, des tables des documents, des arrêts et des noms des parties. Elles sont en vente dès maintenant au prix de 5 francs.

Les commandes peuvent être adressées au Bureau international.

Les *Tables générales* des treize premières années (1888-1900) du *Droit d'Auteur*, organe officiel du Bureau international de l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistique (1 volume in-8° de 150 pages), sont mises en vente également au prix de 5 francs.

PARTIE OFFICIELLE

Union internationale

ÉTATS DE L'UNION

Au 1^{er} janvier 1903

(Convention du 20 mars 1883.)

BELGIQUE.	ITALIE.
BRÉSIL.	JAPON.
DANEMARK, et îles	NORVÈGE.
Féroé.	PAYS-BAS.
DOMINICAINE (RÉP.)	Indes néerland.
ESPAGNE.	Surinam.
ÉTATS-UNIS.	Curaçao.
FRANCE, Algérie, et colonies.	PORTUGAL, Açores et Madère.
GRANDE-BRETAGNE.	SERBIE.
Nouvelle-Zélande.	SUÈDE.
Queensland.	SUISSE.
	TUNISIE.

UNIONS RESTREINTES

(Arrangements du 14 avril 1891.)

1^{er} Répression des fausses indications de provenance

BRÉSIL.	GRANDE-BRETAGNE.
ESPAGNE.	PORTUGAL.
FRANCE.	SUISSE.
	TUNISIE.

2^o Enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce

BELGIQUE.	ITALIE.
BRÉSIL.	PAYS-BAS.
ESPAGNE.	PORTUGAL.
FRANCE.	SUISSE.
	TUNISIE.

NOTA. — Les deux Arrangements sont applicables, en outre, dans les colonies respectives des pays adhérents, désignées comme participant à l'Union générale de 1883.